

MAIRIE
DE**MAY-SUR-ORNE**☎ **02.31.79.80.93.**📄 **02.31.79.56.55.**

Compte-Rendu du Conseil Municipal

De May sur Orne

Séance du Lundi 8 Novembre 2021

Convocation du 3 Novembre 2021

Le Lundi 8 Novembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil de la Mairie prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur MOTTAIS Jean Luc, Maire de May sur Orne.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 17

MOTTAIS Jean Luc	GEORGET VAUCLAIR Christelle	JOUIN Stéphane
STANKOVIC Stéphan	LEBRET Alain	SAINT JAMES Anne
ARNAUD Béatrice	ROBERT Sandrine	TROUSSICOT Franck
GOARNISSON Hervé	JEANNE Maryline	GIGAN Chislaine
DUGUEY Anthony	CHENU Cécile	PAGNY Laurent
DESMORTREUX David (18h40)		LECANU Nadine

Absents ayant donné procuration : 1 **LEBRRETON MASSARINI Annie à MOTTAIS Jean-Luc**

Absents excusés : 1 **DIAWARA Malick**

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Désignation du Secrétaire de Séance

Monsieur Stéphan STANKOVIC, Adjoint au Maire, est désigné Secrétaire de Séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 octobre 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 est approuvé avec 14 voix et 3 abstentions (Mmes Gigan et Lecanu et M. Pagny). Les élus de la minorité souhaitent préciser sur le compte-rendu du 04/10/2021 que les clés du logement situé au-dessus de La Poste ont été remises près des deux associations utilisatrices avant validation en séance.

Points à l'ordre du jour donnant lieu à délibération

1 : Désignation des délégués SIGRSO

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2021 validant l'adhésion de la Commune de May sur Orne au SIGRSO à compter du 1^{er} septembre 2021,

Il convient de nommer trois délégués à ce syndicat : Deux titulaires et un suppléant(e)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer en qualité de délégués du SIGRSO par :

- 14 voix pour
- 3 abstentions (Mesdames Gigan, Lecanu et M. Pagny)

- Titulaires : Anne SAINT JAMES et Anthony DUGUEY
- Suppléante : Maryline JEANNE

2. Désignation d'un référent « signalement »

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse,

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier cette mission au Centre de Gestion du Calvados,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier ce dispositif « signalement » au Centre de Gestion du Calvados et de nommer AZE Michaël, agent technique territorial, référent « signalement » au sein du personnel communal.

3. Recouvrement des frais de scolarité « élèves hors commune »

Deux enfants hors communes sont scolarisés à l'école de May sur Orne.

Il convient de recouvrer les frais de scolarité auprès de la commune d'origine (*Laize Clinchamps*).

Le coût estimé pour les fournitures scolaires est fixé à 122 € / élève et pour les frais de personnel et autres dépenses diverses à 210 € / élève, soit un coût total de scolarité pour l'année 2020-2021 établi à 332 € / enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recouvrer la somme de 664 € près de la Commune de Laize Clinchamps correspondant aux frais de scolarité de deux enfants pour l'année scolaire 2020-2021, et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

4. Décision Modificative n°3

Afin de régler les charges liées aux frais de personnel pour l'exercice 2021, une décision modificative est proposée visant à augmenter les crédits insuffisants au chapitre « **012 charges de personnel et frais assimilés** » ;

A savoir :

En fonctionnement :

- - 60 000 € au compte 61558 - Chapitre 011
- + 60 000 € au compte 6413 - Chapitre 012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 indiquée ci-dessus, valide le transfert de crédits et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision par :

- **14 voix pour**
- **3 abstentions (Mesdames Gigan et Lecanu, M. Pagny)**

Arrivée de Monsieur DESMORTREUX David à 18H40.

5. Plans pluriannuels en faveur des bibliothèques d'école

Dans le cadre d'un appel à projet auquel nous avons répondu, l'école de May sur Orne a bénéficié d'une aide de 1000 € de l'Etat afin d'investir dans de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque.

Cette aide est conditionnée par un complément municipal.

Il est donc proposé de voter une subvention d'un montant de 600 € afin de compléter la dotation d'Etat.

Cette somme sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention d'un montant de 600 € à la coopérative scolaire dans le cadre des plans pluriannuels instaurés par l'état en faveur des bibliothèques scolaires et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

6. Travaux Locaux Football – Lancement études et appels d'offres

Par délibération en date du 14 Juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour un AMO (*Assistant à Maitrise d'ouvrage*). Cette consultation est en cours.

Il convient dorénavant d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les appels d'offres, à solliciter toutes les subventions liées à ce projet et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les études et les appels d'offres, à solliciter toutes les subventions liées aux travaux des locaux du stade de football et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Séance levée à 19 h 00.

Le Maire,

Jean-Luc MOTTAIS.